



Concours C1 : un report c'est bien, après les JO c'est mieux !



Ne pas confondre vitesse et précipitation !?

Au regard de la situation en Nouvelle-Calédonie, la « haute » administration de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), a pris la décision de reporter l'épreuve du concours professionnel au grade de contrôleur 1^{re} classe (C1).

SOLIDAIRES Douanes comprend dans l'absolu la décision, afin d'apporter de la sérénité pour toutes les personnes candidates, partout sur le territoire.



Néanmoins, les modalités de cette décision ne sont pas sans créer des difficultés.

- **D'abord dans l'immédiat, il importe de ne pas léser les personnes qui ont consacré du temps pour la préparation des épreuves, en garantissant le bénéfice d'autorisations d'absence.**
- **Ensuite, dans les semaines à venir, il importe de prendre conscience que nombre de personnes candidates ont déjà pris leurs dispositions aussi bien en matière de travail que de congés pré-estivaux, étant conditionnés depuis plusieurs mois pour être « mobilisés » cet été pour la bonne gestion des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).**



C'est pourquoi SOLIDAIRES Douanes demande à la Direction générale (détails ci-après en annexe dans notre courrier adressé à la sous-directrice des ressources humaines et relations sociales - SD-RH) :

- **le report du concours après les JOP ;**
- **sinon l'accord du grade de contrôleur de 1^{re} classe (C1) à tous les collègues inscrits au concours ;**
- **le placement en autorisation exceptionnelle d'absence (AEA) pour TOUS les collègues inscrits à l'épreuve du 27 mai 2024 ;**
- **l'octroi de nouveaux jours de compte personnel de formation (CPF – dans la limite de 5 jours par an) pour la préparation de ce concours de C1 avant la nouvelle date retenue.**

Voilà les leviers pour garantir cette année la sérénité, pour toutes et tous, partout sur le territoire !

Paris, le mercredi 29 mai 2024



Paris, le mercredi 29 mai 2024

Madame Florence PLOYART

Sous-directrice des ressources humaines
et relations sociales

11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Report du concours professionnel de C1 au 27 juin 2024.

- Réf. :**
- n°1 : Arrêté du 6 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe des douanes et droits indirects ;
 - n°2 : votre courriel du 24/05/2024 aux organisations syndicales douanières.
 - n°3 : votre courriel du 29/05/2024 aux organisations syndicales douanières.
 - n°4 : Note DG-A1 n°132769 du 23 décembre 2013 sur le régime des autorisations d'absences en douane.

Madame la sous-directrice,

Le syndicat SOLIDAIRES Douanes vous saisit, suite au report du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe (C1) des douanes et droits indirects, qui affecte de nombreux collègues.

Pour rappel, ce concours devait se tenir le mardi 28 mai 2024 et, pour tenir compte du décalage horaire, le mercredi 29 mai en Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna (**voir référence n°1 en entête**).

Cependant, suite à la situation sécuritaire en Nouvelle-Calédonie, celui-ci a été reporté au jeudi 27 juin 2024 et, décalage horaire oblige, au vendredi 28 juin en Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

La Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) a donc décidé de veiller à la sérénité de l'ensemble des personnes candidates dans le déroulement des épreuves sur l'ensemble de la République française, sans considération d'origine géographique.

SOLIDAIRES Douanes comprend cette décision, afin notamment de ne pas créer une distorsion entre les différentes candidatures et plus largement les différentes Collectivités de notre pays, mais elle n'est pas sans créer de nouvelles difficultés pour les collègues concernés.

D'abord des difficultés dans l'immédiat.

Certes, vous avez informé les organisations syndicales douanières du report de ce concours le jour même de votre prise de décision, le vendredi 24 mai (**voir référence n°2 en entête**). Néanmoins l'horaire tardif (19h58 heure de Paris) n'a pas permis une information large et officielle des personnes candidates en amont du week-end. De fait, la communication administrative à l'endroit des collègues concernés n'a été effectuée que la veille du concours, c'est-à-dire le lundi 27 mai 2024, dans la quasi totalité du territoire.

Autant dire qu'aucun délai n'a été laissé pour tous ces collègues, qui se retrouvent du jour au lendemain à devoir réorganiser leur journée, avec parfois un retour au service/bureau, ou un non coté (NC) d'office pour certains collègues de la branche Surveillance, au lieu de leur autorisation d'absence (AA).

Nous pensons également aux collègues de services de gestion, depuis la Fonction Ressources Humaines Locale (FRHL) à la formation professionnelle (FP), qui ont été bousculés, alors que l'organisation de tels concours prend énormément de temps.



Ensuite, des difficultés pour le moment retenu pour les épreuves.

Certains collègues ne pourront à l'évidence se rendre disponibles le 27 juin, certains étant en vacances, parfois anticipées et contraintes du fait des réquisitions en personnels pour les Jeux olympiques (JO) à compter du mois de juillet.

En pratique, quid des collègues qui auront posé des jours de compte personnel de formation (CPF) en vue de préparer cette épreuve et qui ne pourront finalement pas se présenter au concours, n'étant pas disponibles à la nouvelle date ?

Dans votre second courriel adressé aux organisations syndicales ce mercredi 29 mai (**voir référence n°3 en entête**), vous indiquez que « *les jours de CPF accordés au titre du concours sont considérés comme "non consommés" et ne doivent pas être décomptés* ».

Est-ce que cela signifie que les jours de CPF jusqu'alors posés sont transformés en autorisations exceptionnelles d'absence (AEA) afin de ne pas léser les personnes qui ont consacré du temps à la préparation des épreuves ?

SOLIDAIRES demande la neutralisation de ces jours de CPF en AEA, afin de ne léser ni les collègues qui pourront se présenter à la reconvoction, ni ceux qui seront finalement absents et ne se présenteront pas au concours de C1.

Nous vous rappelons que :

- dans de nombreux services et particulièrement en brigades, la cote de service de juin est déjà établie depuis plusieurs semaines ;
- et de nombreux collègues ont posé des congés en juin, étant conditionnés depuis des mois à ne pouvoir prendre des congés normalement, de juillet à septembre, à cause des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

C'est pourquoi SOLIDAIRES Douanes vous demande :

- le report du concours après les JOP, comme vous le faites pour la majorité de nos sollicitations (pour rappel, en 2020, année du COVID, le concours initialement programmé le 26 mai avait été repoussé au 21 octobre suite au confinement) ;
- sinon l'accord du grade de contrôleur de 1^{re} classe (C1) à tous les collègues inscrits au concours ;
- le placement en autorisation exceptionnelle d'absence (AEA) pour TOUS les collègues inscrits à l'épreuve du 27 mai 2024, comme vous le permet la réglementation (**référence n°4 en entête**) ;
- l'octroi de nouveaux jours de CPF (dans la limite de 5 jours par an) pour la préparation de ce concours de C1 avant la nouvelle date retenue.

Les collègues n'étant pas plus responsables que la direction générale de la situation en Nouvelle-Calédonie, il nous paraît important qu'aucun d'entre eux ne soit lésé par votre décision.

En vous remerciant vivement par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la sous-directrice, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN

Concours C1 :
Un report c'est bien,
après les JO c'est mieux !



Ne pas confondre vitesse et précipitation !?



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !